



**Discours de Madame le Ministre de l'Environnement, de
l'Assainissement et du Développement Durable au Segment ministériel
de la deuxième réunion de la Conférence des Parties à la Convention
de Bamako**

**Madame le ministre de la salubrité, de l'environnement et du
développement durable de la République de Côte d'Ivoire ;**

**Excellence mesdames et messieurs les ambassadeurs accrédités
auprès de la République de Côte d'Ivoire ;**

**Excellence messieurs les membres du Gouvernement de la République
de Côte d'Ivoire ;**

Excellence messieurs les ministres, Chefs de délégations;

**Monsieur le Directeur exécutif adjoint de l'ONU Environnement,
Directrice régionale de ONUE ,**

**Mesdames/Messieurs les représentants du Secrétariat de la
convention de Bamako ;**

Mesdames/Messieurs les experts des pays participants ;

Mesdames/Messieurs les observateurs ;

Distingués délégués, à vos rangs, grades et qualités, tout protocole observé.

Excellence Mesdames et Messieurs les ministres.

C'est avec un réel plaisir que je prends la parole pour exprimer ma sincère gratitude au Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire pour avoir accepté d'abriter cette rencontre et au Secrétariat intérimaire de la convention de Bamako pour ses efforts inlassables, son soutien technique et financier pour l'organisation de cette deuxième conférence des Parties à la Convention de Bamako.

Excellence messieurs les ministres.

Le Mali se réjouit du choix du thème de la présente session, intitulé « **"La Convention de Bamako: une plate-forme pour une Afrique sans pollution"** ce thème est, à la fois, pertinent et d'une actualité brûlante, dans un monde confronté aux défis multiples de paix, de sécurité mais surtout de problèmes de santé parce que nous déversons chaque année des millions de tonnes de déchets dans nos eaux et sur nos terres.

La vision pour une Afrique sans pollution doit nous interpeller tous, États et dirigeants du secteur privé et de la société civile afin que nous puissions mettre en œuvre de manière transparente et inclusive une vision commune et des actions réalistes pour lutter contre toutes formes de pollutions.

L'action urgente est notre responsabilité, nous ne devons plus attendre pour lutter contre les pollutions afin de protéger la santé humaine, car le temps nous est compté.

Mesdames et Messieurs les ministres.

Je voudrais ici rappeler que les préoccupations aux sujets des mouvements transfrontières des déchets dangereux et la mise en œuvre des contrôles internationaux, ont déjà abouti à la signature de deux accords historiques qui sont : la convention de Bâle visant à contrôler les mouvements transfrontières et l'élimination des déchets dangereux et la convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique.

La lutte contre la pollution apportera une contribution essentielle à la réussite de la mise en œuvre de ces deux accords afin d'aboutir à une Afrique sans pollution.

Mesdames et Messieurs les ministres.

La convention de Bamako est un traité de nations africaines interdisant l'importation vers l'Afrique de tout type de déchet dangereux (y compris les déchets radioactifs). Entrée en vigueur depuis 1998, elle est aussi une réponse à l'article 11 de la convention de Bâle qui encourage les Etats à conclure des accords bilatéraux, multilatéraux et régionaux sur les déchets dangereux pour aider à réaliser les objectifs de la convention. De réelles difficultés sont perceptibles dans sa mise en œuvre :

- adoptée depuis le 30 janvier 1991;
- entrée en vigueur en 1998, soit 7 ans après son adoption;
- elle a tenu sa première Conférence des Parties (COP1) en 2013 à Bamako, soit 22 ans après son adoption et 15 ans après son entrée en vigueur ;
- adhésion timide des Etats africains à la convention : 25 pays seulement sur 54, l'ont ratifiée à cette date ;
- les contributions des Etats parties traînent,
- les pays africains continuent de « recevoir » les déchets dangereux sur leurs territoires : les cas de Koko au Nigéria et du Probo Koala en Côte d'Ivoire, pour ne citer que ces cas-là.

Ce tableau est d'autant plus sombre qu'il ne doit plus demeurer et j'ose espérer que la présente réunion, sera l'occasion de lever tous les goulots d'étranglement pour que la convention puisse enfin décoller.

La tenue de la Première Conférence des Parties (COP1) à cette convention les 24, 25 et 26 juin 2013 à Bamako, a fait naître l'espoir d'un départ pour sa mise en œuvre. En effet, au cours de cette conférence, divers points relatifs au fonctionnement de la convention ont été examinés et discutés. Il s'agit entre autres :

- des Règles et procédures ;
- des Arrangements institutionnels pour la mise en œuvre de la Convention et l'établissement des Organes subsidiaires ;

- de la désignation des Autorités compétentes, Point Focal et Organe de Surveillance ;
- des Mouvements transfrontières et Procédures de Notifications ;
 - du Trafic illégal ;
 - de l'assistance technique ;
 - de la Coopération Intra-Africaine et Coopération internationale ;
 - de l'Evaluation des contributions à payer par les Parties;
 - de la Responsabilité et de la Compensation;
 - de la Protection marine et des mers intérieures.

Mesdames et Messieurs les ministres

Dans le souci de « dynamiser » la convention, le Bureau Régional Afrique de l'ONU Environnement, a initié un certain nombre d'activités pour booster sa mise en œuvre. Il s'agit de :

- **l'organisation d'une réunion conjointe des points focaux des conventions de Bâle et de Bamako sur la mise en œuvre de ces conventions, les 24 et 25 novembre 2015 à Nairobi ;**
- **l'organisation d'une réunion consultative informelle entre les parties à la convention de Bamako, le 28 mai 2016 à Nairobi ;**

Cette rencontre a réuni les ministres en charge de l'environnementale de six Parties à la Convention (Burkina Faso, Cameroun, Éthiopie, Ile Maurice, Sénégal et Ouganda) et des hauts fonctionnaires chargés des questions environnementales de onze Parties (Côte d'Ivoire, République du Congo,

Gabon, Libye, Mali, Mozambique, Niger, Tanzanie, Togo, Tunisie et Zimbabwe).

C'est le lieu de remercier **le Secrétariat** pour les efforts inlassables, qu'il ne cesse de déployer pour booster la mise en œuvre de la convention.

En plus de ces activités, les délégations du Mali et de la Côte d'Ivoire aux réunions des Conférences des Parties aux conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm (BRS) de 2015 à Genève, en collaboration avec le Secrétariat, ont animé un « side event » sur la convention de Bamako. Cet événement a enregistré la participation d'éminentes personnalités comme le Secrétaire exécutif des conventions BRS, le représentant de la Suisse, plusieurs ONGs évoluant dans le domaine de l'environnement et des experts en gestion des produits chimiques et des déchets dangereux.

Mesdames et Messieurs les ministres ,

Tandis que nous nous efforçons à mettre en œuvre la Convention de Bamako, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ainsi que les objectifs de l'Union Africaine pour 2063, et l'Accord de Paris sur les changements climatiques, viennent renforcer notre combat de lutte contre les pollutions et dégâts environnementaux.

Je suis persuadé qu'en unissant nos efforts dans la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'Environnement à travers la collaboration, l'échange de connaissances, d'informations , de ressources et de technologies, nous parviendrons à faire face aux menaces de la santé et du bien-être de nos la pollution, à la pauvreté et à œuvrer en faveur d'une

planète sans pollution.

Qu'il me soit permis ici de féliciter le Zimbabwe qui a accédé à la ratification de la Convention. Comment passer aussi sous silence nombre d'entre vous qui se sont résolument engagés à la ratification et donc les outils sont quasi prêts ; comme l'Angola, La République Centre Africaine, et dans une certaine mesure le Maroc ?

Mesdames et Messieurs les ministres.

Avec l'engagement de tous et de chacun, je suis sûre que nous pourrons relever le défi de la mise en œuvre de la convention de Bamako, notre convention.

Je ne saurais terminer mon propos, sans rappeler que les pays africains ont adopté en Août 2008 une Déclaration portant sur la Santé et l'Environnement en Afrique, appelée « Déclaration de Libreville » à travers laquelle, ils se sont engagés à mettre en œuvre onze (11) actions prioritaires en vue de relever les défis posés par les liens entre la santé et l'environnement dans le continent. La mise en œuvre effective de cette feuille de route est beaucoup attendue de l'ONU Environnement et de L'OMS.

Mesdames et Messieurs les ministres.

Nous avons la responsabilité collective de sauver et de préserver notre environnement et notre planète commune face aux menaces pour la santé et le bien-être de nos peuples et à œuvrer en faveur d'une planète sans

pollution

car pour nous tous, la préservation de l'environnement est un sujet crucial, pour notre santé, pour l'environnement dans lequel nous vivons, pour les Economies qui en dépendent, mais aussi et surtout pour les générations futures.

Les défis restent et sont encore nombreux, mais nous sommes confiants au vu le nombre des pays ici présents/ Les 25 pays partis ont tous répondu présent et j'en tire une satisfaction personnelle et je puis affirmer avec optimisme que tous nous pouvons dire que nous sommes déterminés à faire de l'interdiction d'importer en Afrique les déchets et le projet de déclaration que j'ai soumis a votre attention ne dit pas autre chose que cela : Affirmer de manière collégiale que nous ferons en sorte que le continent africain ne soit pas ou plus une décharge.

Je voudrais ici remercier mes collègues membre du bureau : les vice-présidents : Cameroun, Ile Maurice, et Tunisie ainsi que le apporteur ; le Burundi.

Vive la convention de Bamako pour une Afrique sans pollution

Je vous remercie pour votre aimable attention.